Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 46 (1938)

Heft: 6

Artikel: Rapports personnels entre Valdostains et Vaudois

Autor: Reymond, Maxime

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-36111

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapports personnels entre Valdostains et Vaudois¹

Si la route est aujourd'hui la maîtresse de la circulation et des relations internationales, elle l'était plus encore au moyen âge, car elle était seule et sans rivale. La grande route de France en Italie était l'une des plus animées et, de ses divers bras, la voie du Grand Saint-Bernard paraît avoir sur celle du Simplon tout au moins l'avantage de l'antériorité. C'est, notamment, celle que suit l'oncle de Charlemagne lorsqu'il va combattre les Lombards en 773, celle que parcourent au IXme siècle les processions de pèlerins et de reliques apportées de la Ville Eternelle en France, l'une enfin des grandes routes commerciales du bas moyen âge. L'hospice du Grand Saint-Bernard préside à ce continuel afflux et reflux parfois périlleux — qui monte d'Aoste pour descendre à Lausanne. De là des rapports continus entre les populations bordières de la grande route, des deux côtés des Alpes. Et bientôt, de passagers qu'ils étaient au début, ces rapports deviennent permanents. Il se crée des communautés d'intérêts, des liens affectueux. Si nous savions lire dans le passé, nous pourrions en suivre la naissance,

¹ Exposé fait à la Société d'histoire de la Suisse romande, à Aoste, le samedi 25 juin, en présence de Mgr l'évêque d'Aoste, de M. le préfet et de M. le podestat d'Aoste.

l'évolution, la complexité et quelquefois le dénouement. Malheureusement, de tout ce passé, nous ne connaissons que des bribes, des éléments épars, hétérogènes, souvent insignifiants en apparence, alors que si nous pouvions les rattacher à la masse dont ils dépendaient, ils nous dévoileraient la signification précise d'événements importants, peut-être décisifs pour la marche de l'humanité, développement que nous n'entrevoyons que par quelques conséquences, infimes parfois.

* * *

Ce qui revient à dire qu'ayant le privilège de vous entretenir quelques instants des rapports de personnes entre gens d'Aoste et gens du pays de Vaud, je ne saurais retenir que quelques éléments épars et tardifs. C'est tout naturellement du côté ecclésiastique qu'ils se présentent, non pas peut-être parce que c'est le plus important, mais parce que c'est celui que l'abondance relative des documents nous permet de mieux connaître. Le neveu de Pierre d'Etroubles ou de Stipulis, évêque d'Aoste, siège depuis 1270 au chapitre de la cathédrale de Lausanne. Comment y avait-il été attiré, je n'en sais rien, mais le testament d'un de ses proches présuppose des rapports privés antérieurs avec Lausanne. Ce genre de contact est évident avec le prévôt de Lausanne, Aymon de Quart, qui se présente peu après, en 1283. Ce personnage est le beau-frère du seigneur Rodolphe d'Oron, d'une famille vaudoise à ce moment fort riche, dont un oncle est évêque de Sion et un autre chantre de la cathédrale de Lausanne. Cet Aymon de Quart, de la famille des vicomtes d'Aoste, a un frère, le B. Aymery, sur le siège épiscopal de cette ville. Sa parenté, autant que sa valeur personnelle, le met en situation de prétendre remplacer son oncle Pierre d'Oron comme évêque de Sion, le fait plus tard monter sur le siège épiscopal de Genève; il défend avec énergie les droits de son église contre le comte de Savoie d'une part et les citoyens de Genève de l'autre, et il devient finalement le secrétaire et le conseiller de l'empereur Henri VII de Luxembourg.

D'autres Valdostains sont venus à Lausanne à la suite d'Aymon de Quart. C'est Jacques de Pont-Saint-Martin (1287-1320), frère également d'un évêque d'Aoste, et qui sera l'exécuteur testamentaire du même Girard d'Oron, le chantre de la cathédrale de Lausanne dont je viens de parler. C'est Bernard d'Ivrée (1319-1356), qui sera chanoine de Lausanne, chanoine et official de Genève et d'Aoste. C'est Foulques de Bersatri (1346-1356), neveu de deux autres évêques d'Aoste. Plusieurs parents, Jean de Septème, par exemple, viennent après eux. D'autres, en revanche, passeront de Lausanne à Aoste dans des conditions analogues. Ainsi Antoine de Billens († 1387), fils de Richard, châtelain de Vaulruz, devient très jeune (1345) chanoine d'Aoste et il siègera pendant quarantedeux ans dans cette cathédrale, dont il sera le prévôt pendant plus d'un quart de siècle; on peut supposer que sa mère, dont on n'a pas le nom de famille, était d'origine valdostaine. Ce dernier exemple est même assez curieux. Chapelain du comte Amédée VI, Antoine de Billens est prévôt d'Aoste en même temps que chanoine de Lausanne. Or, à ce moment même, l'évêque de Lausanne est en conflit avec son chapitre cathédral qui, suivant un usage devenu fréquent, vient d'obtenir de Rome l'exemption de la juridiction épiscopale, et Rome confère à l'évêque d'Aoste la charge de juge et conservateur des privilèges du chapitre de Lausanne, fonctions qu'il exerça jusqu'au XVI^{me} siècle. On ne peut guère douter que la situation personnelle d'Antoine de Billens et les rapports intimes existant entre les membres des deux chapitres exercèrent une influence déterminante dans cette affaire.

* * *

Il est évident aussi que les relations entre les grandes familles d'Aoste et de Lausanne ne se confinaient pas sur le terrain ecclésiastique. L'assistance commune à la cour de Savoie, le compagnonnage dans les nombreuses expéditions militaires du comte Vert, créaient des liens autrement forts — mariages, communautés d'intérêts — entre les gentilshommes d'en deçà et d'au delà des Alpes. C'est ainsi que le comte Pierre IV de Gruyère donne sa fille Marguerite à Pierre de Challant, seigneur de Châtillon, qu'un peu plus tard Yblet de Challant siège avec Louis de Cossonay et Othon de Grandson au conseil intime de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie. Les Challant, qui sont aussi une branche des vicomtes d'Aoste, et tirent leur nom d'un château disparu du val de Brusson, sont seigneurs de Fenis, de Châtillon, d'Ussel, de Montjovet, de Verrès, d'Issogne et de Donnaz, maîtres de presque tout le pays en aval d'Aoste. Ils occupent le premier rang dans le duché, ils sont parmi les familiers ordinaires des comtes de Savoie. Dès le XIIme siècle, ils comptent au nombre des bienfaiteurs des maisons hospitalières du Saint-Bernard et de Saint-Maurice; ils ont depuis longtemps des possessions dans le Valais, et l'un des leurs, Boniface de Challant, a été en 1290 le concurrent heureux d'Aymon de Quart à l'évêché de Sion.

Ce n'est cependant qu'assez tard, en 1384, que les Challant prennent pied au pays de Vaud, et cela d'une manière assez imprévue. Le comte Vert avait dépouillé Boniface de Challant — un cousin de l'évêque de Sion — de sa seigneurie de Cly au val d'Aoste. Son fils, le comte Rouge,
composa avec Pierre, le fils du seigneur dépossédé, grâce
à l'intervention du même Yblet de Challant dont j'ai parlé
et des autres conseillers de Bonne de Bourbon, sa mère.
Le comte de Savoie garda Cly, mais donna en revanche
à son vassal le château et la seigneurie de Châtel-SaintDenis en Fruence. L'acte est du 15 janvier 1384. Mais
Pierre de Challant était un panier percé, et quelques mois
après, le 6 octobre, il revendait à son cousin Yblet, pour
8000 florins, le bien que celui-ci lui avait fait octroyer.
On ne peut s'empêcher de penser que, par sa libéralité,
le comte Rouge paya finalement à Yblet de Challant des
dettes contractées par l'ancien seigneur de Cly.

Yblet de Challant était un habile diplomate, mêlé à toutes les affaires politiques et militaires de la maison de Savoie. Il fut même bailli du haut-Valais (Sion et Sierre) pour le comte Vert. Outre Châtel-Saint-Denis, il acquit le 7 novembre 1399 Surpierre, que lui céda l'héritière de son ami Louis de Cossonay. Son fils François ajouta encore aux biens de la maison par son mariage avec Marguerite d'Oron, doublement veuve de François de La Sarra et de Louis de Cossonay, laquelle lui apporta Bossonens. Mais il ne put se maintenir dans ses possessions. Il dut rétrocéder Bossonens aux La Sarra, revendre Surpierre à Humbert de Glérens (1434) et enfin — pressé, dit-il, par l'obligation qu'il avait de payer au plus tôt ses dettes flottantes à cause de la voracité de ses usuriers il revendit à son tour la seigneurie de Châtel-Saint-Denis, pour 6250 florins, à un cousin, Amédée de Challant-Fenis, seigneur d'Aymaville en amont d'Aoste. L'acte fut passé le 13 février 1419 dans la grande salle du château de Verrès.

Amédée de Challant était lui aussi un important personnage. Il servit successivement avec honneur le comte Vert, le comte Rouge et enfin le duc Amédée VIII, le futur pape Félix V, lequel l'employa souvent dans des négociations difficiles et le créa comte de Challant. Il eut deux fils. Le premier, Guillaume, n'eut qu'une fille de son mariage avec Marguerite de Châtonnaye qui lui avait apporté Vuissens, et cette fille transmit, avec de grosses difficultés financières, Châtel-Saint-Denis et Vuissens à Bernard de Menthon, de la famille duquel ces deux seigneuries passèrent finalement au gouvernement de Fribourg.

Du second fils d'Amédée, Jacques, comte de Challant, chevalier de l'Annonciade, descend Philibert de Challant, lieutenant général d'Aoste, qui devint seigneur de Valengin au pays de Neuchâtel, du chef de sa femme Louise d'Aarberg. Leur fils en hérita, le brillant comte René de Challant, le lieutenant général du duc Charles-Philibert de Savoie, qui négocia en 1559 avec le roi de France le traité de Cateau Cambrésis par lequel la Savoie fut rendue à son prince, et il eut la tâche de restaurer dans ce pays l'autorité ducale. A la mort du comte René, ses filles perdirent Valengin, qui revint aux comtes de Neuchâtel.

Revenons à Amédée de Challant, seigneur de Châtel-Saint-Denis. Il eut plusieurs frères, dont un continua la lignée. Boniface II épousa, avant 1422, Louise de Billens, fille du chevalier François II, seigneur de Billens, qui avait hérité de sa mère, une Langin, les seigneuries de Villarsel-le-Gibloux et de Torny, lesquelles demeurèrent durant six générations, jusqu'à la fin du XVI^{me} siècle, en possession de ses descendants. L'un d'eux, Charles de Challant-Villarsel, époux de Françoise de Gruyère, sœur

du comte Michel, acquit à son tour, en 1533, du duc de Savoie la seigneurie d'Attalens et en 1549 des hoirs du baron de La Sarra celle du Châtelard-Montreux. Mais tous ces domaines étaient fortement hypothéqués. Un des créanciers, le gouvernement de Fribourg, reprit Attalens, et déjà en 1573, la baronnie du Châtelard fut revendue avec ses charges à la ville de Vevey.

La famille de Challant perdit de la sorte tous ses biens au pays de Vaud. En revanche, elle conserva ses possessions au val d'Aoste, notamment Châtillon, Issogne, Fenis et Aymaville, jusqu'à son extinction, survenue de 1796 à 1804 par les décès successifs du comte François-Maurice de Challant et de son oncle le baron de Châtillon.

* * *

Je m'excuse, Mesdames et Messieurs, de ces détails un peu arides, mais je pense qu'ils étaient nécessaires pour vous faire comprendre l'importance du rôle joué pendant plus de deux siècles par les Challant, soit au duché d'Aoste, soit dans la baronnie de Vaud. Cette influence se manifesta d'une autre manière encore, expliquant d'autre part mieux la persistance des rapports étroits entre le diocèse d'Aoste et celui de Lausanne. Deux des frères d'Amédée de Challant, seigneurs de Châtel-Saint-Denis, avaient embrassé la carrière ecclésiastique.

L'aîné, Antoine, fut successivement abbé de Saint-Michel de Cluse, chancelier de Savoie, archevêque de Tarentaise. Il prit une part importante aux disputes du Grand Schisme, fut créé cardinal en 1396, assista aux conciles de Pise et de Constance, fut ambassadeur auprès du roi de France en 1411. On le voit au concile de Constance au nombre des électeurs du pape Martin V qui réta-

blit pour un moment l'unité de l'Eglise. Il venait d'accompagner Martin V à Lausanne (11 juin 1418), lorsqu'il tomba malade au château de cette cité que venait d'achever son frère, l'évêque Guillaume de Challant, et il y mourut le 3 septembre suivant.

Guillaume de Challant est une intéressante figure. Il avait remplacé son frère Antoine comme abbé de Saint-Michel de Cluse et comme chancelier de Savoie, puis le duc Amédée VIII l'avait fait nommer évêque de Lausanne (13 août 1406). C'était le prince de Savoie, son seigneur et son maître, qui l'avait désigné et cependant cinq années ne s'étaient pas écoulées qu'il dut prendre position contre lui, pour défendre, devant l'empereur, les droits de l'Eglise de Lausanne. Le duc de Savoie finit par temporiser devant lui. Evêque, il se soucia fort des intérêts spirituels qui lui étaient confiés; on lui doit la première visite méthodique des paroisses du diocèse qui nous ait été conservée. Il acheva le château de Lausanne, l'œuvre essentielle de son prédécesseur Guillaume de Menthonay, et il restaura le viel évêché où l'on voit encore ses armes, mais il s'intéressa particulièrement au collège des Innocents qu'il installa auprès de la cathédrale, et auquel il donna une bibliothèque dont on a le catalogue, et qui témoigne d'une culture philosophique étendue. Son testament, du 31 mars 1431, manifeste sa charité et son humilité, et il resta dans les traditions de son Eglise en couvrant de sa protection les Juifs de sa cité épiscopale. Dans ce testament, il fit héritiers les Challant, seigneurs de Châtel-Saint-Denis, qu'il avait dû plusieurs fois conseiller et diriger.

A la mort de Guillaume, le 20 mai 1431, le siège épiscopal de Lausanne fut disputé — en raison du schisme et d'autres circonstances — entre Louis de la PaludVarembon, candidat primitif du duc de Savoie, et Jean de Prangins, soutenu par le chapitre cathédral. Celui-ci fut maintenu en fonctions par les chanoines, ses anciens collègues, mais sur le terrain canonique, compliqué par des considérations politiques, le débat se poursuivit pendant plusieurs années devant le concile de Bâle. Il se termina finalement en 1440 seulement de cette façon-ci : Louis de la Palud fut promu cardinal, avec une pension tirée des revenus du diocèse de Lausanne, Jean de Prangins fut nommé évêque d'Aoste en remplacement de Georges de Saluces, et celui-ci prenait définitivement possession de l'évêché de Lausanne, dont il devait devenir l'un des plus illustres chefs.

Georges de Saluces demeura évêque de Lausanne pendant plus de vingt ans. Jean de Prangins n'en resta à Aoste que quatre ou cinq. C'est qu'il avait derrière lui une vie longue et chargée. Au moment de son élévation à l'épiscopat, il y avait 55 ans déjà qu'il faisait partie du clergé de la cathédrale ; il en était, comme chantre, l'un des principaux dignitaires du chapitre, depuis trente-six ans. Il avait précédemment débuté comme gouverneur du jeune comte Antoine de Gruyère et l'avait conseillé financièrement, même après sa majorité. Il dut évidemment se soumettre aux volontés pontificales, alors même qu'il devait avoir 75 ans quand il accepta de diriger le diocèse d'Aoste. Aussi comprend-on fort bien qu'au bout de cinq ans, après avoir doté son évêché de nouveaux statuts et reconstruit le cloître de la cathédrale, il ait désiré revenir à Lausanne finir ses jours à l'ombre, ou plus exactement à la lumière de la cathédrale Notre-Dame. On ignore la date exacte de sa mort, mais son testament est du 20 août 1445. A ce moment, il a résigné l'évêché d'Aoste, et il se qualifie d'archevêque de Nice.

Dans ce testament - dont on n'a qu'un extrait intéressant la cathédrale de Lausanne — il fait héritier son successeur à l'évêché d'Aoste, Antoine de Prez, un autre Vaudois. Les de Prez sont une famille de gentilshommes des environs de Rue. L'ancêtre, Richard de Prez, un siècle auparavant, avait fondé l'église de Rue et il était mort en Grèce (en 1346) au cours de la dernière croisade organisée par le dauphin Humbert du Viennois. Les de Prez avaient dès lors vécu dans l'entourage du comte de Gruyère et du comte de Savoie. Jean de Prangins avait reçu Antoine de Prez comme chanoine de Lausanne; c'est à lui que, devenu évêque de Lausanne, il avait remis ses fonctions de chantre de la cathédrale qui lui donnait la surveillance générale de l'enseignement dans le diocèse. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il l'ait proposé pour son successeur à Aoste, et le fait qu'il désigna finalement Antoine de Prez pour son héritier semble indiquer qu'il était son parent. Quoiqu'il en soit, le nouvel évêque fut institué, du consentement du chapitre cathédral, le 23 août 1444 par le pape Félix V, dont il était aussi le trésorier général, cumul que nous aurions peine à comprendre aujourd'hui.

Le nouveau prélat n'eut pas la tâche très facile. Evêque, il eut à rétablir la discipline chez ses clercs. Souverain de la ville d'Aoste, il eut quelques conflits avec les bourgeois, auxquels il accorda d'ailleurs l'autorisation de construire des halles et un palais de justice. Il acheva la reconstruction du cloître de la cathédrale commencée par son prédécesseur, dota son église des reliques de saint Grat et de beaux vitraux peints. Avec l'un de ses prédécesseurs Georges de Saluces, il eut encore à se mêler d'un long différend relatif à la succession du comte François de Challant qui n'avait laissé que des filles. Finalement,

chargé d'ans, il offrit sa démission au pape Pie II, en lui recommandant, pour lui succéder, son propre neveu François de Prez, curé de Courlan, fils de son frère Gui de Prez, gentilhomme demeurant à Lutry. Il testa peu après le 4 janvier 1464, après vingt-quatre ans d'épiscopat, mais il vivait encore le 4 avril, au moment de l'élévation de son neveu, et les dominicains de Lausanne célébraient son anniversaire le 16 mai.

Une fois de plus, le neveu succédait à l'oncle. Il y eut de l'opposition. Le chapitre de la collégiale de Saint-Ours opposa à François de Prez, qui n'était âgé que de 28 ans et simple curé, la candidature de son propre chef, le chanoine Georges de Challant, de la grande famille de ce nom, et qui était à la fois le neveu de l'évêque de Lausanne, Guillaume de Challant, et celui de son successeur immédiat, Louis de la Palud. C'était un grand personnage : cultivé, riche et généreux. Il construisit le prieuré de Saint-Ours et le château d'Issogne, et fit lui-même une restauration de la voûte de la cathédrale. Cependant, malgré cette redoutable opposition, la nomination de François de Prez fut maintenue, et l'élu consacré le 22 juillet 1464.

L'épiscopat de François de Prez a eu ce caractère particulièrement remarquable qu'il a duré 47 ans, et que l'oncle et le neveu ont gouverné le diocèse d'Aoste pendant 71 ans, presque trois quarts de siècle. On peut constater un phénomène analogue dans le diocèse de Lausanne : Benoît de Montferrand règne de 1476 à 1491, son neveu Aymon de Montfalcon de 1491 à 1519, son petit-neveu Sébastien de 1519 à 1536, soit en tout 60 ans, et celui-ci vécut encore 24 ans après son départ de Lausanne.

François de Prez exerça d'ailleurs dignement sa charge. On le loue particulièrement d'avoir travaillé activement à la formation intellectuelle et morale de son clergé auquel il donna en 1504 de nouvelles constitutions synodales, d'avoir visité régulièrement ses paroisses et d'en avoir créé de nouvelles, d'avoir facilité le développement de l'instruction publique. Il contribua à l'établissement de nouvelles stalles à la cathédrale, où ses armes sont reproduites au pied de la statue de saint Grat; l'œuvre paraît être du commencement de son épiscopat, vers 1470; elles sont donc antérieures aux stalles de Lausanne.

Après avoir gouverné le diocèse pendant quarante ans, François de Prez jugea à propos de se donner un coadjuteur, en 1504, et ce fut cette fois-ci un cousin de son ancien compétiteur, Charles de Challant, prévôt de Verrès, fils du comte Louis de Challant, qu'il choisit. Mais le pape jugea cette nomination inopportune, et François de Prez dut poursuivre sa tâche jusqu'au bout. Tout ce qu'il put faire admettre, c'est l'appel d'un neveu à lui, Guillaume de Prez, fils de Jean, seigneur de Corcelles-le-Jorat au pays de Vaud, à la dignité d'archidiacre d'Aoste qui lui donnait la première place au chapitre. Mais il mourut le 22 mai 1511 et son neveu le suivit de près dans la tombe. Quelques membres de la famille de Prez jouèrent encore pendant le seizième siècle quelque rôle à Aoste; on cite même d'autres chanoines de ce nom; mais des temps nouveaux s'élevaient, diminuant très fortement l'influence des familles féodales.

* * *

Pendant les événements que je viens de raconter, d'autres familles vaudoises s'étaient fixées à Aoste. Je n'en citerai qu'une. Thibaud, descendant de l'importante famille de Montagny-les-Monts près de Payerne, avait épousé, à la fin du XIV^{me} siècle, Marguerite de Quart,

fille d'Henri, seigneur de Brissogne. Elle hérita de son père, mais le duc Amédée VIII intervint. Il admit bien que Thibaud de Montagny se fixât à Brissogne, mais à la condition expresse qu'il abandonnât à lui-même sa seigneurie de la Broye. Il fallut s'incliner. L'acte ducal est du 24 mars 1405. Thibaud s'établit donc à Aoste sans espoir de retour au pays de Vaud. Il y fit souche de quatre générations, jusqu'au moment où, vers 1500, son arrière-petite-fille Catherine de Montagny, dame de Brissogne, apporta ses biens à son mari Antoine de Genève-Lullin.

D'autres encore pourraient être cités, les Blonay, barons d'Avise, et les Loys de Bochat de Lausanne qui exploitèrent au val d'Aoste, au XVIII^{me} siècle, des mines de fer à Chamoisin. Je pourrais vous montrer les clochers du val d'Aoste essaimant en 1500 jusqu'au bord du Léman à Villette, aux portes de Lausanne, mais je n'entends pas abuser de votre patience. Il me suffit d'avoir prouvé, par quelques traits, que l'histoire d'Aoste et l'histoire de Lausanne ont bien des souvenirs pareils et bien des amitiés communes.

Maxime REYMOND.